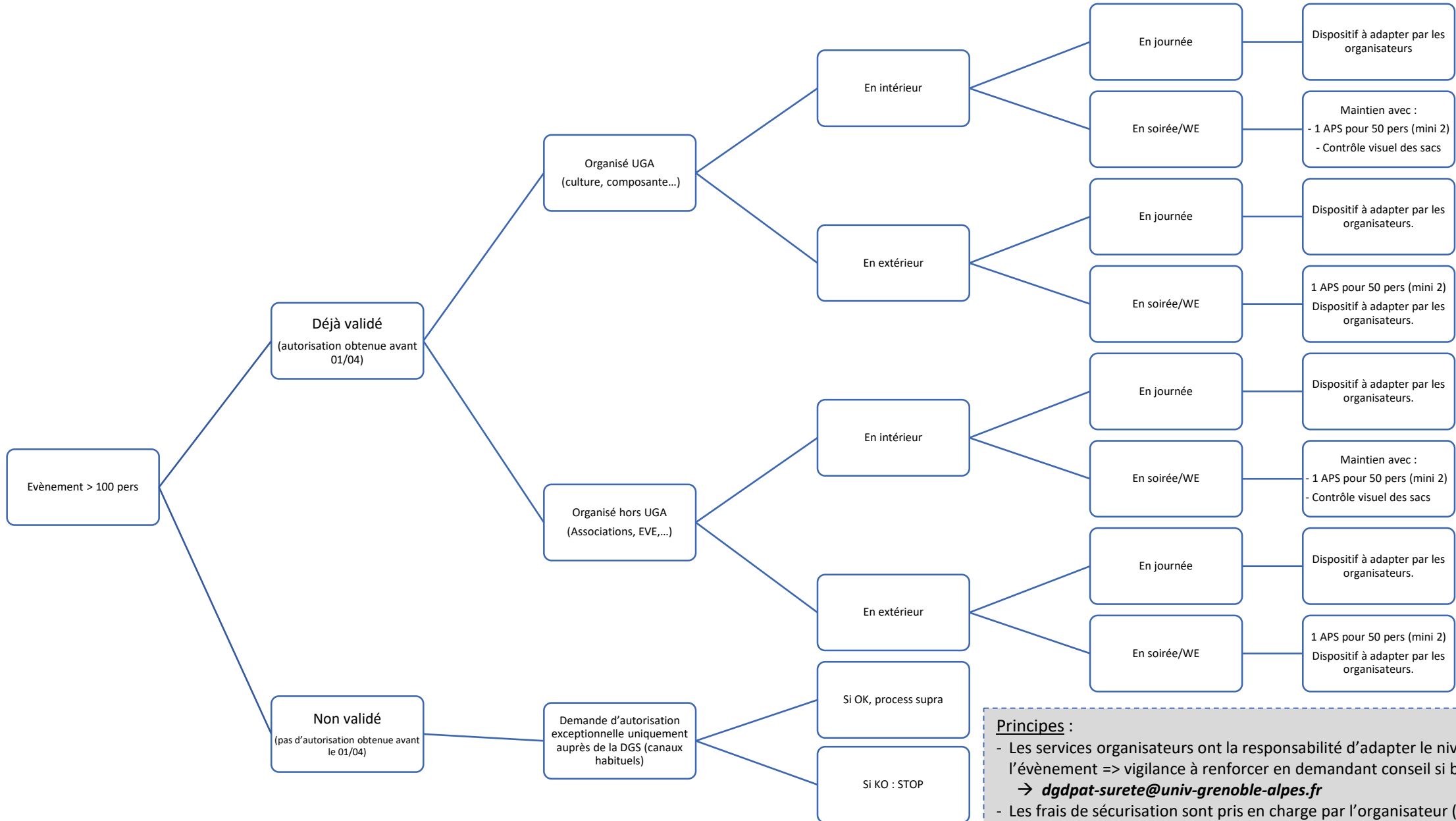


UGA - Evènements supérieurs 100 pers à partir du 01/04/24



Principes :

- Les services organisateurs ont la responsabilité d'adapter le niveau de sécurisation de l'évènement => vigilance à renforcer en demandant conseil si besoin à :
→ ***dgdpat-surete@univ-grenoble-alpes.fr***
- Les frais de sécurisation sont pris en charge par l'organisateur (sauf accord spécifiques)
- Vérifier que les personnes présentes sont bien les personnes inscrites
- Noter les numéros d'urgence et relire les consignes de sécurité